

Ministère du travail, de l'emploi et de
l'insertion

Arrêté du 7 septembre 2020

**fixant la composition de la commission de sélection du recrutement par la voie contractuelle dans le
corps des inspecteurs du travail au titre de l'année 2020**

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27,

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 25 août 2011 fixant la rémunération des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement dans les services et établissements relevant de l'autorité ou de la tutelle du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Madame Gaëlle DUMORTIER, conseillère d'Etat, présidente du jury ;
- Monsieur Gregory BONNET, directeur adjoint du travail, responsable de la SCT en charge par interim des missions RH à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;
- Madame Agnès CARDINEAU, responsable de projet au département formations statutaires et préparation concours de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation Professionnelle ;
- Madame Maryse NARME, directrice adjointe du travail, cheffe du bureau des personnels du travail et de l'emploi à la Direction des ressources humaines ;
- Monsieur David BRESSOT, attaché hors classe d'administration de l'Etat, chef de projet au département égalité professionnelle, diversité et inclusion à la Direction des ressources humaines.

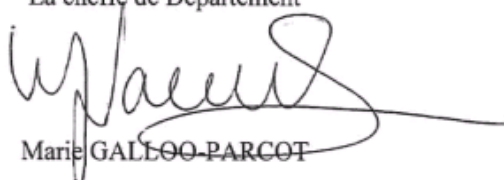
Article 2

Ce recrutement est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 25 août 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 7 septembre 2020,

La cheffe de Département

Marie GALLOO-PARCOT